

PROCÉDURE 2020 D'ADHÉSION-RÉADHÉSION DES SEL à SEL'idaire

« la Maison Commune des SEL »

Il est conseillé d'effectuer la réadhésion de votre SEL avec le nom ou adresse courriel du correspondant.

Le correspondant, si non inscrit, doit se créer un compte sur le site de SEL'idaire (Onglet « créer votre compte »)

<http://seldefrance.communityforge.net>

Ce compte personnel, **indispensable**, servira à faire le lien entre SEL'idaire et votre SEL.

ADHÉSIONS-RÉADHÉSIONS

- **Pour les SEL naissants**, créés dans l'année 2019, l'adhésion et les services sont offerts la 1^{ère} année.
- **Pour les SEL nouveaux adhérents**, n'ayant jamais adhéré à SEL'idaire, l'adhésion et les services sont offerts la 1^{ère} année en cadeau de bienvenue.
- **Pour les SEL « déclarés en préfecture »** La cotisation pour l'adhésion de votre SEL est de 0.20 € par adhérent, avec une base forfaitaire de 7,50€. Inchangée pour 2020.
- **Pour les SEL en « association de fait »** non déclarés en préfecture, la cotisation d'adhésion demeure à 10 unités par adhérent.
- **Pour les SEL adhérents à « la coordination des SEL d'Ile de France »** (dépt 75-77-78-91-92-93-94 et 95)
Pour les SEL en association de fait ou déclarés en préfecture, adhérents à la coordination des SEL d'Ile de France, la cotisation d'adhésion demeure à 10 unités par adhérent.

Attention !!! pour les SEL déclarés en préfecture, adhérents à la coordination des SEL d'Ile de France, cette cotisation d'adhésion en unités ne comprend pas la proposition d'assurance groupe (pour en bénéficier se reporter et cliquer sur le statut « déclaré en Préfecture »)

votre SEL est: *

- déclaré en préfecture
- en association de fait
- adhérent à la Coordination île de France (dépt 75-77-78-91-92-93-94 et 95)

COTISATION D'ADHÉSION-RÉADHÉSION	
SEL déclarés en Préfecture dit « en association de loi 1901 »	0.20 € par adhérent, base forfaitaire 7.50€
SEL naissants, créés en 2019	Cotisation offerte la 1 ^{ère} année par SEL'idaire
SEL nouveaux adhérents, n'ayant jamais adhéré à SEL'idaire	Cotisation offerte la 1 ^{ère} année par SEL'idaire
SEL « Association de fait »	10 Unités par adhérent
SEL adhérent à la coordination des SEL d'Ile de France	10 Unités par adhérent - Ne comprend pas la proposition d'assurance groupe, pour cela se reporter et cliquer sur le statut « association loi 1901, déclaré en Préfecture »

L'adhésion de votre SEL lui permet d'être référencé annuellement sur le site de SEL'idaire et de recevoir le **Bulletin du Mouvement des SEL (BMS)**. Elle permet aussi à chaque seliste/selien inscrit à SEL'idaire (avec un numéro de compte personnel) de participer aux forums et de faire des échanges au niveau régional et national via **SEL'Services**.

L'ASSURANCE

Votre SEL peut souscrire librement une assurance dans la compagnie d'assurance de son choix.

La Macif, par le biais de SEL'idaire, propose une assurance groupe aux SEL déclarés en préfecture et à un tarif préférentiel.

SEL'idaire reste un intermédiaire et ne saurait se substituer à la Macif. La souscription se fait lors de l'adhésion-réadhésion de votre SEL à Selidaire de novembre au 31 décembre 2019

COTISATION D'ASSURANCE GROUPE	
SEL « déclarés en Préfecture »	0.60€ par adhérent
SEL naissants, créés en 2019	Cotisation offerte la 1 ^{ère} année par SEL'idaire

Au delà du 31 décembre 2019, le tarif « assurance groupe » n'est plus accessible, une **assurance relais** pourra être souscrite.

Plus d'infos....assurance@selidaire.fr